

- Communiqué -

REDEVANCE : LA FIN D'UN TABOU ?

Auditionnée ce matin pendant près de deux heures par l'atelier « modèle économique » de la Commission Copé, l'Intersyndicale constate que la question de la redevance a été le point essentiel des débats tenus sur le financement. Aujourd'hui, tous les services publics audiovisuels européens ont une redevance supérieure à celle de la France, 161 € en moyenne. L'Intersyndicale a fait valoir que la redevance devait évoluer vers une augmentation progressive parallèle à un calendrier de diminution de la publicité, tout en la repensant de manière plus « sociale » (exonérations, progressivité...).

Révision des décrets Tasca : un investissement pour l'avenir

L'Intersyndicale a également mis en avant l'impérieuse nécessité de réviser les décrets Tasca en donnant la possibilité aux chaînes de détenir les droits des œuvres qu'elles financent et d'augmenter le volume de production en interne. Cela passe par la création d'un véritable outil de production et de fabrication France Télévisions, au service de toutes les chaînes du Groupe.

Sur ces points fondamentaux, les membres de l'atelier présents ont semblé partager les arguments de l'Intersyndicale. Concernant l'urgence de l'année 2008, à ce jour, aucune compensation n'a été versée au Groupe France Télévisions alors que la situation financière du Groupe commence à se dégrader de façon préoccupante.

L'intersyndicale donne rendez-vous à tout le personnel le mercredi 21 mai pour une mobilisation à l'occasion de la présentation des pistes de financement par la Commission Copé.